



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
Direction du Patrimoine Culturel  
**Monsieur Thierry WAUTERS**  
Directeur  
Mont des Arts, 10-13  
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : 2043-0106/10/2020-320 PR (corr. : C. Jacques)  
Réf. CRMS : AA/BXL20569\_661\_Conservatoire  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le 12 -10- 2020

Objet : BRUXELLES. Rue de la Régence, 30. Conservatoire royal de Musique.  
Demande d'avis de principe portant sur l'avant-projet de restauration/rénovation et nouvelles constructions de l'ensemble du Conservatoire royal de Musique.  
**Avis de principe de la CRMS**

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 21/09/2020, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 23/09/2020 pour le dossier sous objet.

ÉTENDUE DE LA PROTECTION

1. L'arrêté du Gouvernement du 09/09/1993 classe comme monument, en raison de sa valeur historique et artistique, la **totalité du Conservatoire royal de Musique**. Ce classement vise l'ensemble de la parcelle (1017 F) sur laquelle se situe le bâtiment Cluysenaar mais sur lequel se trouvent aussi la bibliothèque et les n°3-5-11 de la rue aux Laines
2. L'arrêté du Gouvernement du 19/07/2001 classe comme ensemble les façades et les toitures ainsi que certaines parties des intérieurs : le passage couvert et la cheminée du salon au 1<sup>er</sup> étage du n°7 et les vestibules et cages d'escalier des n°7 et 9, des maisons sis rue au laines 1,7 et 9.
3. L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 1<sup>er</sup> octobre 1998 inscrit sur la liste de sauvegarde comme monument les façades, la toiture, les structures portantes d'origine et certaines parties de l'intérieur (vestibule et cage de l'escalier d'honneur ainsi que les parquets, plafonds moulurés, cheminées, menuiseries et quincailleries d'origine) du Musée Instrumental sis 16 et 17 place du Petit Sablon à Bruxelles.

HISTORIQUE ET DESCRIPTION DU BIEN

*Voir étude historique détaillée jointe au dossier*

CONTEXTE

Le programme d'investissements fédéraux 2018-2019 fixe un budget pour le marché d'études consacré à la rénovation du Conservatoire de Bruxelles. Le marché a été attribué à une association momentanée. Beliris pilote les premières étapes des études en collaboration étroite avec ses partenaires : la s.a. Conservatoire, propriétaire et gestionnaire des lieux, composée de représentants de la Régie des Bâtiments, de la Communauté flamande (via la s. a. School Invest) et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La présente demande d'avis de principe porte sur l'avant-projet de restauration/rénovation et nouvelles constructions de l'ensemble du Conservatoire royal de Musique.

1/23

## HISTORIQUE DE LA DEMANDE

Le bien a fait l'objet de plusieurs demandes d'avis de principe concernant l'élaboration d'un plan directeur pour la restauration et l'extension des bâtiments du Conservatoire royal, rue de la Régence et rue aux Laines. Le projet de restauration, réaménagement et extension du Conservatoire a également fait l'objet de nombreuses études préalables et de faisabilité afin d'établir un programme des besoins précis et les possibilités d'extension sur le site. Trois scénarios de volumétrie ont été présentés à la CRMS sur lesquels elle s'est prononcée en séance du 24/10/2012.

Une demande d'avis de principe a ensuite été soumise afin de réinterroger la CRMS sur la démolition de la bibliothèque. Dans cet avis émis en séance du 01/06/2016, **la CRMS ne s'opposait pas à la démolition de la bibliothèque pour autant qu' « une réflexion sur la faisabilité sur le plan technique de la démolition d'une telle structure en béton très solide (et servant aussi de mur de soutènement) soit jointe au dossier »** afin de s'assurer que sa démolition ne causerait aucun dégât aux bâtiments Cluysenaar et aux maisons de la rue aux Laines. La CRMS imposait comme condition supplémentaire à la démolition de la bibliothèque que **« l'option de démolir la bibliothèque devrait, en outre, être couplée à une proposition de remise en valeur de l'escalier du bâtiment principal, construit en même temps que la bibliothèque à la place de l'escalier d'honneur de Cluysenaar. La possibilité de rétablir l'escalier d'honneur dans l'esprit du projet d'origine mérite d'être envisagée. »**

Dans ce même avis, la CRMS s'est également prononcée sur la démolition des annexes arrière des maisons de la rue aux Laines : **« la CRMS ne s'oppose pas à la démolition de ces annexes pour autant qu'elles ne participent pas de manière significative à l'intérêt patrimonial des maisons de la rue aux Laines. Il convient de procéder, au préalable, à une analyse historique et patrimoniale de ces annexes pour fonder une proposition concrète à ce sujet ».**

Après désignation du bureau en charge de la mission d'étude du projet de restauration, rénovation et extension du Conservatoire, un nouvel avis de principe a été rendu par la CRMS en séance du 21/08/2019 sur les premières orientations du projet (ref. AA/BXL20569\_642-Conservatoire). Dans cet avis, **la CRMS a confirmé qu'elle acceptait la démolition de la bibliothèque construite en 1958 et a accepté aussi celle des annexes arrières du n°11, dont la valeur patrimoniale a été amplement annihilée par les profonds remaniements, y compris structurels, dans les années '50.**

Le 24/04/2020 s'est tenue une réunion de projet (voir PV y relatif) portant sur le « Schéma Directeur » en présence de la Direction de l'Urbanisme, la CRMS, la DPC, la Ville de Bruxelles, le Cabinet du secrétaire d'Etat en charge de l'Urbanisme et du Patrimoine, Beliris et ses bureaux d'études. La réunion de projet avait pour objectif de discuter des grandes orientations du projet.

Ensuite, une série de 4 Workshops dédiés au volet patrimoine a été organisée, en présence de Beliris, de la DPC, de la CRMS et des auteurs de projet. L'objectif de ces workshops (ils ont fait l'objet de comptes-rendus) était de présenter le résultat des études préliminaires « patrimoine », la philosophie de projet, les propositions d'aménagement et les différentes options techniques proposées (restauration, durabilité, stabilité, acoustique, techniques spéciales, ...) en conséquence.

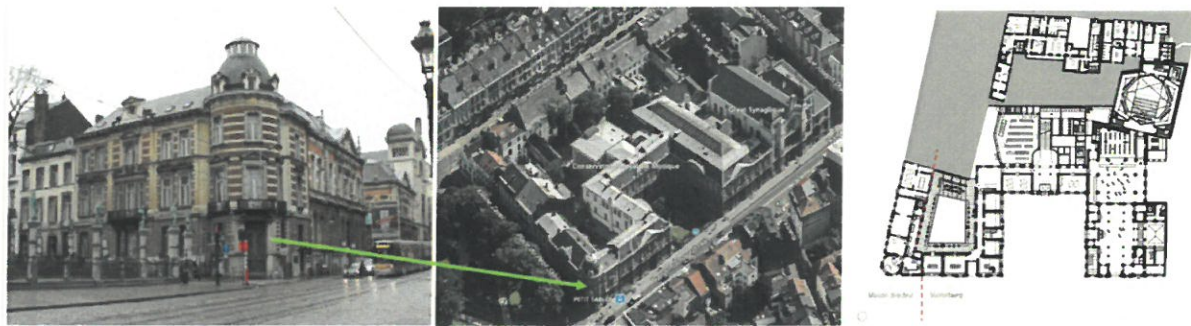
1. Patrimoine Workshop 1/4 – Mardi 05 mai 2020 - Les Maisons Rue aux Laines
2. Patrimoine Workshop 2/4 - Mardi 12 mai 2020 - Le bâtiment Cluysenaar (classes et bibliothèque) et le raccord avec la Maison du Directeur
3. Patrimoine Workshop 3/4 - Mardi 19 mai 2020 - La relation entre le bâti existant et les nouvelles constructions
4. Patrimoine Workshop 4/4 - Mardi 26 mai 2020 / La grande salle de concert, le foyer, le hall d'honneur et la cour d'honneur

Une deuxième réunion de projet faisant la synthèse des discussions précédentes et des 4 workshop s'est tenue le 10/07/2020. Lors de celle-ci, la CRMS a informé les intervenants qu'elle considérait cette réunion comme une présentation préalable à l'instruction d'une demande d'avis de principe qui devrait être inscrite à l'OJ de la séance du 23/09/2020. C'est précisément l'objet du présent avis. Une visite des lieux a été proposée à l'ensemble des membres de la CRMS. Plusieurs y ont participé le 01/09/2020.



## PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION & PROGRAMME

Aucune décision n'a vraisemblablement encore été prise ou officialisée concernant l'intégration de la Maison du Directeur et la maison (du secrétaire) située 16 Place du Petit sablon au périmètre d'étude.



Le présent dossier intègre cependant à présent ces deux maisons au périmètre d'étude du projet, comme c'était d'ailleurs le cas lors des demandes d'avis de principe sur l'étude de faisabilité. Les immeubles en question étaient en effet intégrés au « scénario d'occupation C » proposé par Beliris en 2012, et confirmé en 2016 et sont par ailleurs concernés par le projet de restauration des menuiseries extérieures, au même titre que les autres bâtiments de Cluysenaar (permis 04/PFU/632618 du 8/05/2017) dont ils sont indissociables. Avoir intégré ces deux bâtiments est une modification importante du périmètre qui répond au précédent avis de principe de 2019 (ref AA/BXL20569\_642-Conservatoire). **La CRMS s'en réjouit.**

Le **programme** de restauration/rénovation du Conservatoire est important. Il vise des travaux structurels pour les différents bâtiments, la mise aux normes des installations, le renouvellement des installations techniques, mais aussi et surtout la requalification des lieux pour plus de confort pour les utilisateurs, la restauration de la grande salle de concert et de ses équipements, la création d'une nouvelle salle de représentation pour la musique de chambre et d'une salle de répétition pouvant accueillir un orchestre symphonique, l'aménagement de classes de cours et de master classes, la réorganisation des fonctions administratives au cœur du complexe, la restauration de l'orgue classique datant de 1880, la réorganisation des espaces intérieurs, la signalétique, l'accessibilité, la circulation dans les bâtiments, la création de loges d'artistes, l'aménagement paysager extérieur, etc.

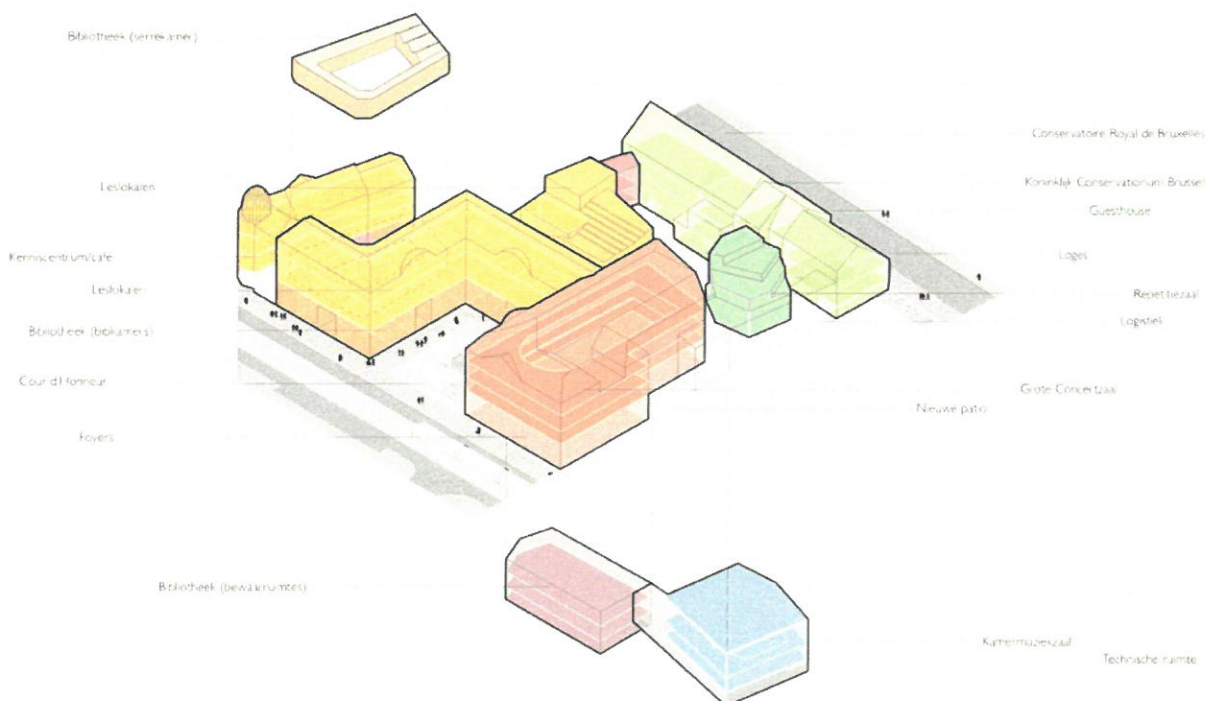


Image ou collation d'images extraites du dossier de demande d'avis

Le projet prévoit une répartition du programme **dans les bâtiments existants** comme suit :

- n<sup>os</sup> 3-5-7 rue aux Laines : bureaux des deux administrations,
- bâtiment arrière du n<sup>o</sup> 3 : cafétéria,
- n<sup>o</sup> 9 rue aux Laines : maison des invités,
- n<sup>o</sup> 11 rue aux Laines :
  - o connexion technique avec les grandes salles de répétition et la grande salle de concert
  - o loges pour les artistes,
- aile droite du bâtiment Cluysenaar (en regardant le conservatoire depuis la rue de la Régence) : l'actuelle salle de concert et le foyer garderont la même fonction,
- aile centrale du bâtiment Cluysenaar :
  - o les salles de cours,
  - o l'entrée principale,
- aile gauche bâtiment Cluysenaar : salles de cours aux étages et locaux de la bibliothèque au rez
- jardin de la maison du directeur : salle de lecture et de travail de la bibliothèque
- maison du directeur :
  - o pôle d'accueil du public et de communication sur la musique → fonction encore à définir mais axée sur le public et l'information
  - o Salle de classe au 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étage,
- maison du secrétaire :
  - o bureau de la bibliothèque au rez-de-chaussée,
  - o Salle de classe au 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étage,

Parmi les grands défis du programme, on compte l'implantation de deux grandes salles (la salle de répétition pour la grande salle de concert et la salle de musique de chambre) mais aussi la modernisation de la bibliothèque. La bibliothèque actuelle est un grand volume des années 50 mal intégré dans l'îlot et trop petit pour accueillir la collection toujours grandissante du Conservatoire. Sa structure n'est pas dimensionnée pour accueillir des compactus. Le projet prévoit une répartition du programme dans les bâtiments neufs comme suit :

- Nouveau volume à l'arrière du n<sup>o</sup>11 de la rue aux Laines :
  - o la salle de musique de chambre,
  - o la grande salle de répétition,
  - o les zones de stockage,
  - o la connexion avec la grande salle de concert à l'arrière du n<sup>o</sup>11,
- Nouveau volume à l'arrière du bâtiment Cluysenaar : :
  - o la connexion entre la rue de la Régence et les bâtiments rue aux Laines,
  - o les master classes,
  - o des salles de cours,
  - o la bibliothèque (archives, salle de lecture, etc.)

La CRMS souscrit à l'accueil de l'ensemble de cette programmation sur le site Régence d'autant que le projet tente de répartir au mieux les fonctions dans les bâtiments existants pour éviter de modifier de manière fondamentale les lieux à haute valeur patrimoniale, en particulier les bâtiments de Cluysenaar et les maisons rue aux Laines. Pour celles-ci, la CRMS apprécie le maintien de leur indépendance et rapport à la rue, ainsi que le respect de leur enveloppe, leur structure, leur circulation, leurs intérieurs et leur parcellaire. Ce choix est garant de la pérennité du Conservatoire et du maintien de son affectation historique au sein d'un site unique et remarquable dont la position emblématique dans la Ville garantit la visibilité.

Le programme actuellement défini implique cependant la densification de l'îlot notamment vu l'augmentation importante du nombre d'étudiants ces dernières décennies et les nouveaux usages et locaux souhaités. Comme elle a déjà eu l'occasion de l'exprimer à plusieurs reprises, notamment dans un courrier adressé à Beliris en mai 2019 (AA/AH/BXL20569\_Conservatoire\_courrier\_MaisonDirecteur), **la CRMS rappelle que, et elle en fait une condition sine qua non, l'implémentation de ce programme n'est possible qu'en intégrant les Maison du Directeur et le n<sup>o</sup>16 Place du Petit sablon au périmètre d'intervention** afin de répartir la pression du programme sur l'ensemble du site et de mieux préserver le contexte de l'ensemble patrimonial. **Elle demande que des décisions officielles puissent le confirmer.**



## DÉMOLITIONS – RECONSTRUCTIONS

A l'issue des différentes études préalables, pour accueillir le nouveau programme (cf supra) assorti des deux nouvelles constructions, le projet comprend la démolition de la bibliothèque, de l'annexe sise à l'arrière du n° 11 de la rue aux Laines, de la verrière située à l'arrière des bâtiments à l'angle Régence – Place du Petit Sablon mais aussi de plusieurs éléments et dispositifs intérieurs dans des locaux pour la mise en œuvre des dispositifs d'optimisation énergétique et acoustique.



Image ou collation d'images extraites du dossier de demande d'avis

La CRMS comprend que le site nécessite d'importantes transformations et adaptations pour répondre aux différents besoins liés à l'augmentation importante du nombre d'étudiants ces dernières décennies et aux exigences d'un Conservatoire contemporain.

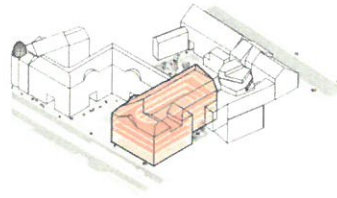
Comme elle l'a déjà formulé dans ses avis précédents, **la CRMS n'est pas opposée à la démolition de la bibliothèque construite en 1958 en intérieur d'îlot** - en entraînant la démolition de l'escalier monumental de Cluysenaar – si le nouveau projet permet d'optimiser le fonctionnement du conservatoire sans en desservir la valeur patrimoniale. Elle rappelle que **l'option de démolir la bibliothèque doit être couplée à une proposition de remise en valeur de l'escalier du bâtiment principal**, construit en même temps que la bibliothèque à la place de l'escalier d'honneur de Cluysenaar. Elle attire aussi l'attention sur le chantier difficile et délicat qu'entraîne cette démolition et demande toutes les garanties techniques qu'aucune atteinte ne sera portée aux bâtiments connexes de Cluysenaar.

**La CRMS accepte aussi la démolition des annexes arrière du n° 11**, dont la valeur patrimoniale a été amplement annihilée par les profonds remaniements, y compris structurels, dans les années '50, et par l'état de dégradation extrêmement avancé du bâtiment. Cette démolition offre un potentiel d'implantation d'un nouveau bâtiment, lequel, si il est soigneusement intégré, permettra une efficacité du point de vue organisationnel mais aussi le dégagement et la valorisation de l'arrière de l'enfilade des maisons néoclassiques du Conservatoire rendues accessibles via un grand jardin en pleine terre. **Il s'agira de parfaitement documenter cette annexe avant démolition pour conserver le témoignage de la typologie spécifique de l'hôtel de maître.**

En vue de répondre aux exigences de confort, acoustiques et énergétiques, le projet prévoit d'importantes interventions sur l'enveloppe, les planchers, les plafonds et les décors historiques intérieurs des locaux classés. Répondre au programme d'exigences dans un patrimoine classé est un défi particulièrement difficile qui suppose d'admettre des transformations pour optimiser le confort mais aussi de garantir la conservation et le respect des décors d'origines là où c'est nécessaire. **De manière générale, à l'exception du foyer et de la grande salle, la CRMS juge l'emprise des démolitions et démontages intérieurs trop importante, systématique et généralisée.** Elle implique une perte d'authenticité de l'intérieur de plusieurs locaux. La CRMS demande de poursuivre ce volet du dossier et de proposer des interventions au cas par cas, plus légères le cas échéant, en fonction d'études fines.



## BÂTIMENT DE CLUYSENAAR GRANDE SALLE DE CONCERT & FOYER



En synthèse, les interventions suivantes sont prévues :

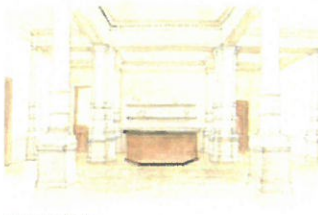
### *Foyer :*

- Modification des doubles sas d'entrée,
- Réouverture de la cour afin de retrouver de la lumière naturelle dans le foyer,
- Remise en place de la verrière au-dessus de l'accès à l'escalier d'honneur,
- Installation d'un bar dans le foyer,
- Restauration/restitution des peintures des murs et menuiseries

De manière générale, **la CRMS est ravie des principes d'interventions proposés**, particulièrement la restitution des peintures et la réouverture de la cour ; cela permettra de rendre au foyer son lustre et ses sources de lumière naturelle. **L'aménagement d'un bar dans le foyer est accepté.** Il est bien implanté pour ne pas perturber la spatialité des lieux, le rythme des colonnes et les circulations. **Les détails d'exécution devront être précisés pour apprécier tous les aspects de son intégration.**



Foto van de foyer, posite bar



Agoud van de foyer bar

*Image ou collation d'images extraites du dossier de demande d'avis*



S'agissant des sas, même s'ils sont anciens, ils ne sont vraisemblablement pas d'origine (ont-ils pu être datés ?) et présentent des sections assez larges, s'intégrant peu harmonieusement dans les lieux. **L'option d'un remplacement par des sas plus fins, sobres et discrets est encouragée** et permettra également d'optimiser l'apport de lumière naturelle dans le foyer et de valoriser sa composition originelle. **La manière d'intervenir devrait être affinée, notamment en ce qui concerne leur emprise et la recherche de sobriété et discrétion.** La CRMS demande d'examiner la possibilité d'organiser les nouveaux sas sans que leur volume n'empiète dans l'espace principal du foyer.



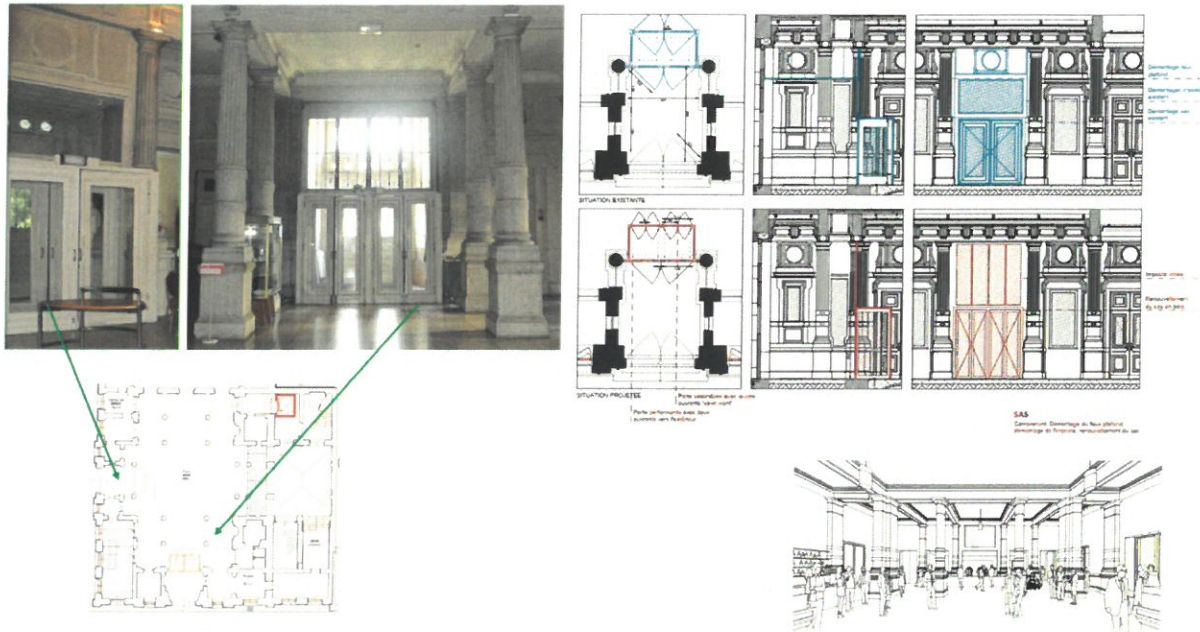


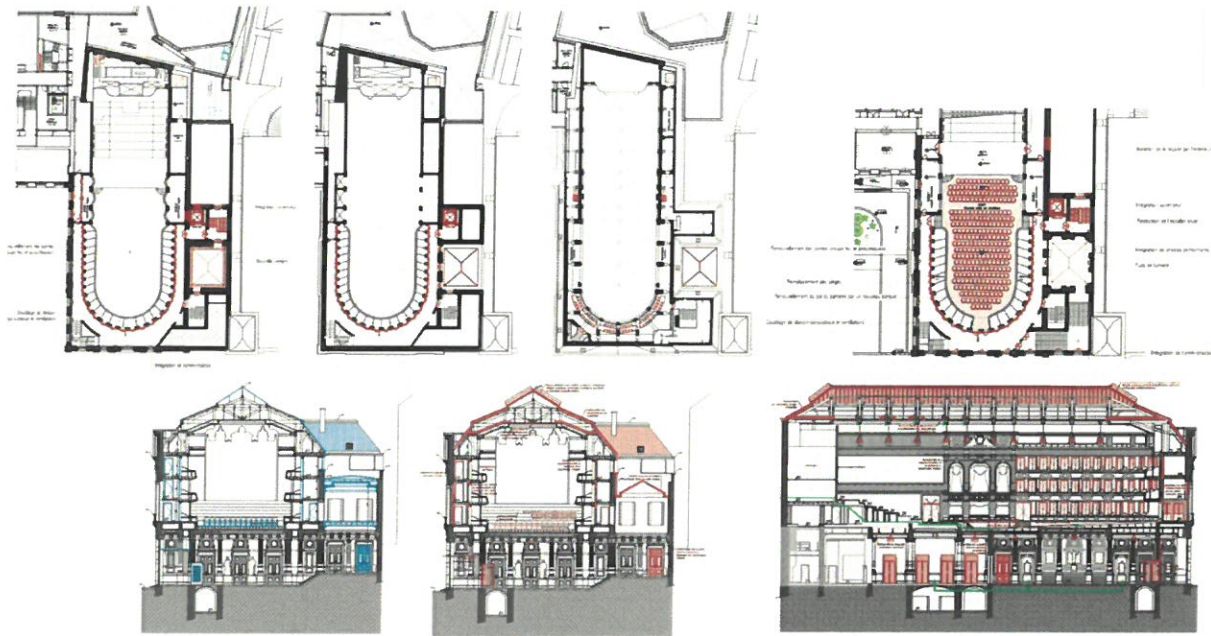
Image ou collation d'images extraites du dossier de demande d'avis

### Grande Salle de concert



Image ou collation d'images extraites du dossier de demande d'avis

- Remplacement du parterre et des sièges (ils ne sont pas d'origine) pour intégrer la ventilation de la salle (plenum de ventilation et pulsion d'air neuf sous les sièges).
- Doublage de la cloison et des portes (elles ne sont pas d'origine) entre la salle et le couloir d'accès du public (déambulateurs) afin d'y intégrer les techniques spéciales et de la rendre RF,
- Remplacement des portes menant vers les escaliers par des portes RF,
- Isolation de la toiture,
- Remplacement de la verrière par une verrière acoustique « intelligente » permettant une meilleure ventilation de la salle. La verrière est équipée d'ailettes mobiles réglables en fonction de l'ensoleillement pour filtrer la lumière et limiter la surchauffe (principe d'ailettes déjà mis en œuvre au Musée d'Afrique Centrale et au Bozar). Ces ailettes seraient peu visibles depuis l'intérieur vu la présence du contre-lanterneau.
- Restitution des peintures des décors d'origine,



IV

Image ou collation d'images extraites du dossier de demande d'avis

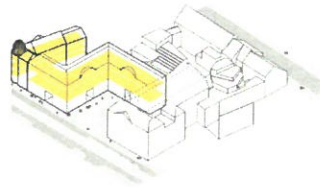
RESTAURATION & MATERIALISATION

9

**La CRMS souscrit aux principes d'intervention énoncés** qui permettent de répondre aux nécessités fonctionnelles dans le respect du patrimoine et des décors de la grande salle qui retrouvera le lustre et son éclat de prestige. Les nouvelles interventions, comme le doublage des cloisons (dénuées de décors) des déambulateurs, sont organisées pour perturber le moins possible la qualité patrimoniale des lieux. **Sur certains aspects, les études devaient cependant être poursuivies notamment pour documenter les éléments historiques disparus et à reproduire le cas échéant**, comme par exemple le revêtement de sol et les sièges d'origine de la grande salle ou les peintures, puisque le projet s'inscrit là dans une opération de restitution. Sans s'opposer à la modernisation de la verrière existante afin de mieux gérer la ventilation et les apports de lumière de la salle de concert, **la CRMS demande de mieux documenter les verrières existante (est-elle d'origine ?) et projetée. Les opérations sur les portes menant vers les escaliers doivent être détaillées.**



BÂTIMENT DE CLUYSENAAR  
(GAUCHE COUR HONNEUR)  
MAISON DU DIRECTEUR  
MAISON DU SECRÉTAIRE



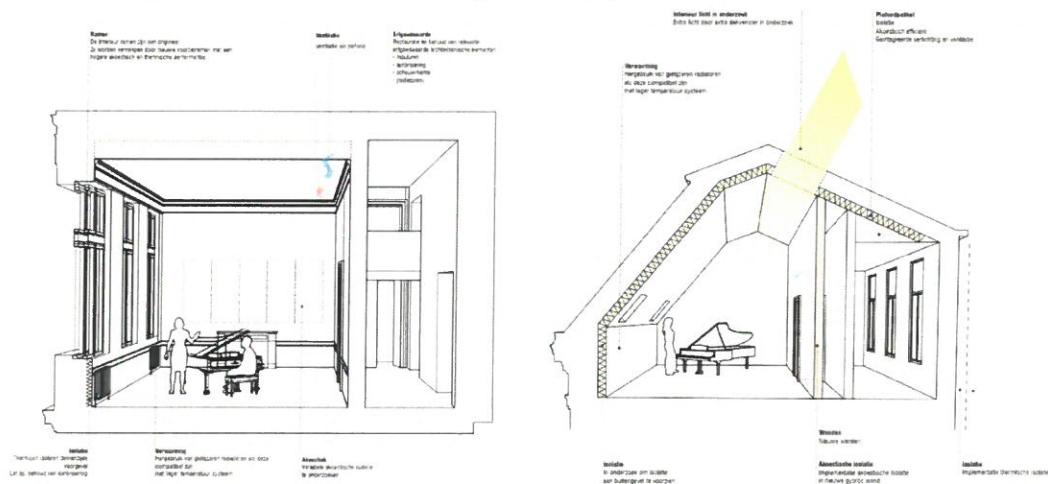
*Bâtiments de classes Cluysenaar*



*Image ou collation d'images extraites du dossier de demande d'avis*

En vue d'atteindre une haute performance acoustique pour les salles de classe et une meilleure performance thermique, le projet prévoit de grosses interventions sur l'enveloppe, les planchers et plafonds du bâtiment Cluysenaar.

- Mur de façade avant isolé par l'intérieur,
- Mur de façade arrière isolé par l'extérieur,
- Mise en œuvre de planchers et plafonds acoustiques,
- Création d'une double cloison acoustique au dernier niveau,
- Pose d'isolant acoustique sur les cloisons entre les locaux,
- Doublage des châssis en façade avant,
- Remplacement des châssis en façade arrière,



*Image ou collation d'images extraites du dossier de demande d'avis*

Sans s'opposer à des mesures d'optimisation acoustique et énergétique de ces classes de musique, **la CRMS juge l'emprise des démolitions et démontages intérieurs pour y arriver trop importante.** Elle implique une perte d'authenticité de l'intérieur de plusieurs locaux (gorge, parquet, lambris, cheminées, moulures, menuiseries ...) surtout au rez et au 1<sup>er</sup> étage ; le problème se pose moins au 2<sup>ème</sup> étage qui présente moins de décors et a été lourdement remanié dans les années 1940.

La CRMS s'oppose à l'isolation de la façade avant par l'intérieur et à la mise en œuvre systématique d'un faux-plafond acoustique et/ou d'un plancher acoustique ainsi qu'à la mise en œuvre d'isolant acoustique sur les parois séparant les locaux. Elle peut souscrire **à des interventions plus importantes dans certains locaux mais s'oppose à la quasi systématisation de l'opération. Certains locaux requièrent des interventions légères et la restauration des finitions et décors.**

**L'étude sur ce volet du dossier doit donc être poursuivie et aboutir à des interventions au cas par cas, plus légères là où nécessaire, en fonction d'études fines des éléments patrimoniaux de chacun des locaux.**

**La CRMS ne s'oppose par contre pas à la modification plus conséquente (isolation de la toiture, pose d'une double cloison, pose d'un plancher acoustique) des combles, qui ont déjà été transformées par le passé et présentent peu de décors.**

La CRMS confirme son avis de principe (AA/BXL2.569/s.612) favorable sur la demande de mise en place d'un deuxième châssis derrière les châssis d'origine et classés du Conservatoire Royal de Musique, **pour autant que les détails soient étudiés et détaillés et l'impact visuel le moindre possible en accord avec les décors.**

Afin d'avoir le nombre de mètre courant de rayonnage pour la bibliothèque, le projet prévoit des mezzanines dans 3 pièces du rez-de-chaussée de l'aile gauche du bâtiment Cluysenaar. Celle-ci sont présentées comme du mobilier qui s'inscrirait dans les décors existants. **La CRMS ne s'oppose pas à la réalisation de mezzanines mais les détails de mise en œuvre devraient être précisés pour évaluer l'impact sur d'éventuels décors d'origine.**

Sur les plans, **au rez-de-chaussée, côté rue de la Régence (3<sup>ème</sup> travée à partir de la cour), la CRMS note une vitrine acoustique dont elle questionne la pertinence et le traitement à l'endroit proposé,** les deux entrées principales étant l'entrée centrale de la cour d'honneur et l'entrée vers la maison du Directeur. **Cette option doit être motivée et évaluée plus en détail.**

#### *Maison du directeur et maison du secrétaire*

Selon les plans, les interventions prévues aux étages pour les salles de cours sont semblables aux interventions prévues pour le bâtiment Cluysenaar avec en plus des modifications d'accès et la pose d'une double cloison dans le couloir de la maison du directeur. Le projet prévoit en effet de prolonger l'escalier d'honneur de la maison du directeur afin qu'il desserve les derniers étages. Il propose par ailleurs la démolition de l'escalier secondaire afin de placer un ascenseur.

Ces deux maisons présentent encore davantage de décors que le bâtiment Cluysenaar. **Soucieuse également de la préservation des décors et de l'authenticité des biens et pour les mêmes raisons qu'au point précédent, la CRMS demande de poursuivre ce volet du dossier et de proposer des interventions au cas par cas, plus légères, là où nécessaire, en fonction d'études fines des éléments patrimoniaux de chacun des locaux.**

Vu la configuration de l'escalier existant, dont le palier termine sa course sur un mur, **la CRMS souscrit au principe de sa prolongation et demande d'étudier à présent sa matérialité et les détails d'exécution pour une intégration réussie.** La CRMS accepte aussi la démolition de l'escalier secondaire, pour récupérer sa trémie pour l'implantation d'un ascenseur. D'après le workshop patrimoine dédié à ce bâtiment, cet escalier secondaire est en béton et donc pas d'origine ; il fait en outre double emploi avec l'escalier de la maison du secrétaire et la présence d'un ascenseur est indispensable pour le projet.



## Hall entrée

Le hall d'entrée est aujourd'hui encombré et contrôlé par un accueil de fortune ce qui ne permet plus de percevoir sa volumétrie et ses décors d'origine ni d'accueillir valablement les visiteurs. Le projet prévoit la mise en œuvre d'un sas en remplacement des portes coulissantes dans les arches et l'aménagement d'un véritable accueil dans la pièce mitoyenne de ce hall. La connexion entre l'accueil et le hall s'organiserait via une ouverture circulaire du mur tel un oculus.

La CRMS se réjouit de voir le hall revalorisé et **souscrit au principe du sas et d'une ouverture entre le hall et l'accueil**. Elle s'interroge cependant sur la fonctionnalité, l'opérationnalité et le confort du dispositif proposé, notamment pour les PMR. Elle demande de **poursuivre l'étude de cet élément en détaillant sa fonctionnalité mais aussi sa matérialité pour juger de l'intégration opérationnelle et architecturale du lien entre les deux espaces**.

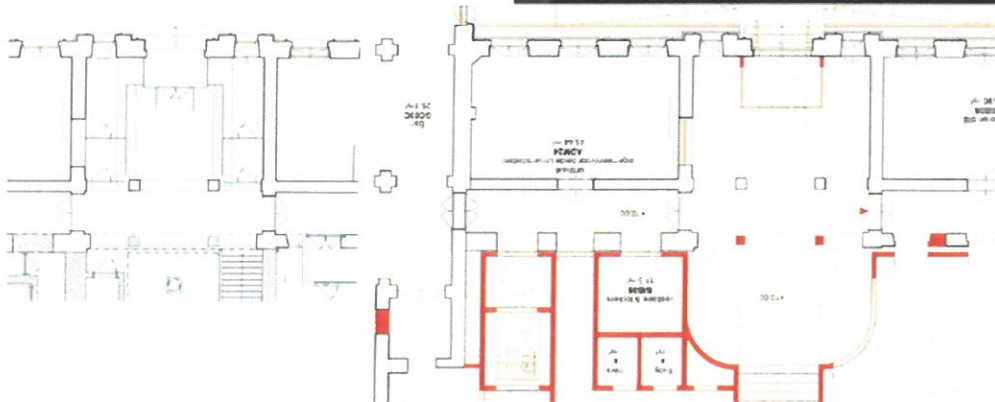
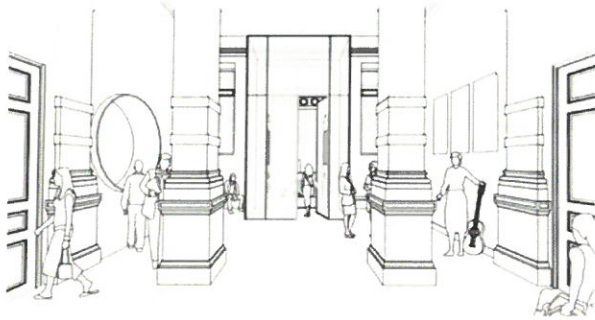
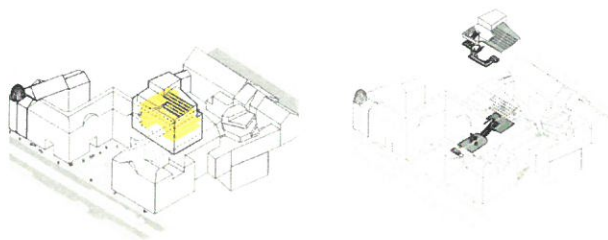


Image ou collation d'images extraites du dossier de demande d'avis

NOUVEAU BÂTIMENT  
(CLASSES & BIBLIOTHÈQUE)  
&  
NOUVEL ESCALIER



L'implantation de la nouvelle construction remplaçant la bibliothèque existante reste sensiblement la même que dans la demande précédente mais son gabarit a été revu à la baisse (diminuée de 2 étages et moins de niveaux de sous-sols) de sorte que la nouvelle construction ne sera pas visible au-dessus du bâtiment Cluysenaar depuis l'espace public. Sa volumétrie a été remodelée. La liaison avec le bâtiment existant s'organise principalement par le parcours de circulation, intégrant la création d'un nouvel escalier monumental, vers les différentes salles de classe et les différents studios.

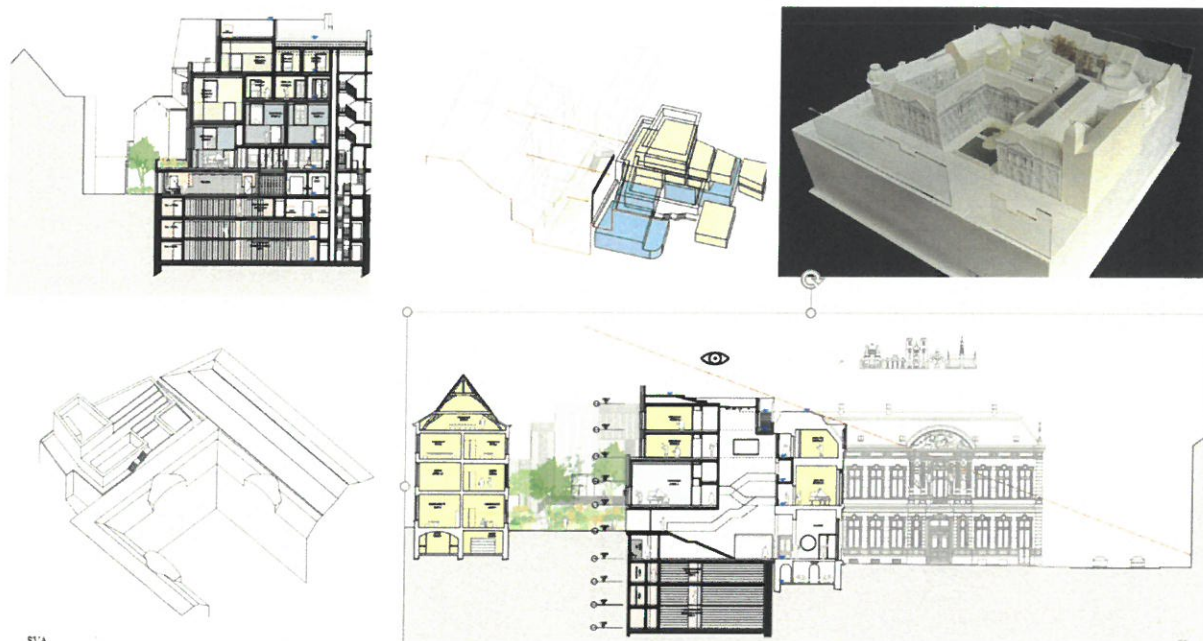


Image ou collation d'images extraites du dossier de demande d'avis

Le projet s'est nettement amélioré par rapport au dossier précédent, tant du point de vue du gabarit (non visible depuis l'espace public et comprenant moins de niveaux du sous-sols), que de l'établissement d'une circulation monumentale - baignée de lumière zénithale - dans l'axe de l'entrée d'honneur vers le jardin en intérieur d'îlot. **La CRMS salue cette belle évolution du projet.**

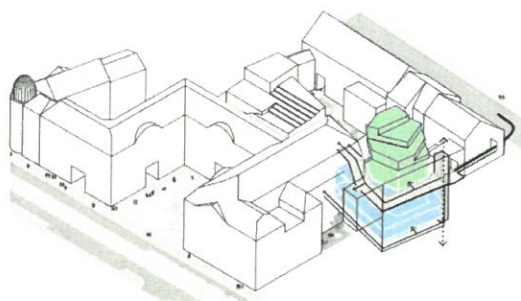
**L'intervention demeure cependant complexe et pourrait gagner en simplicité et finesse** pour assurer une meilleure lisibilité et mise en valeur du bâtiment Cluysenaar, de sa façade arrière et de ses différentes baies mais aussi du nouveau bâtiment. En effet, un seuil de complexité demeure dans la relation entre la nouvelle circulation et le bâti ancien ce qui amoindrit l'harmonie/la clarté de l'articulation entre les deux bâtiments et leur mise en valeur respective.

Dans le même esprit, la volumétrie du nouveau bâtiment gagnerait aussi à être simplifiée. **La volumétrie de l'enveloppe et la création de gradins en toiture**, qui traduisent la superposition et l'organisation des différents locaux, **mériteraient d'être adoucies dans leur complexité pour une meilleure intégration au reste du site.**

Enfin, la CRMS attire aussi l'attention sur le chantier difficile et délicat qu'entraîne cette démolition et **demande toutes les garanties qu'aucune atteinte ne sera portée aux bâtiments connexes.**

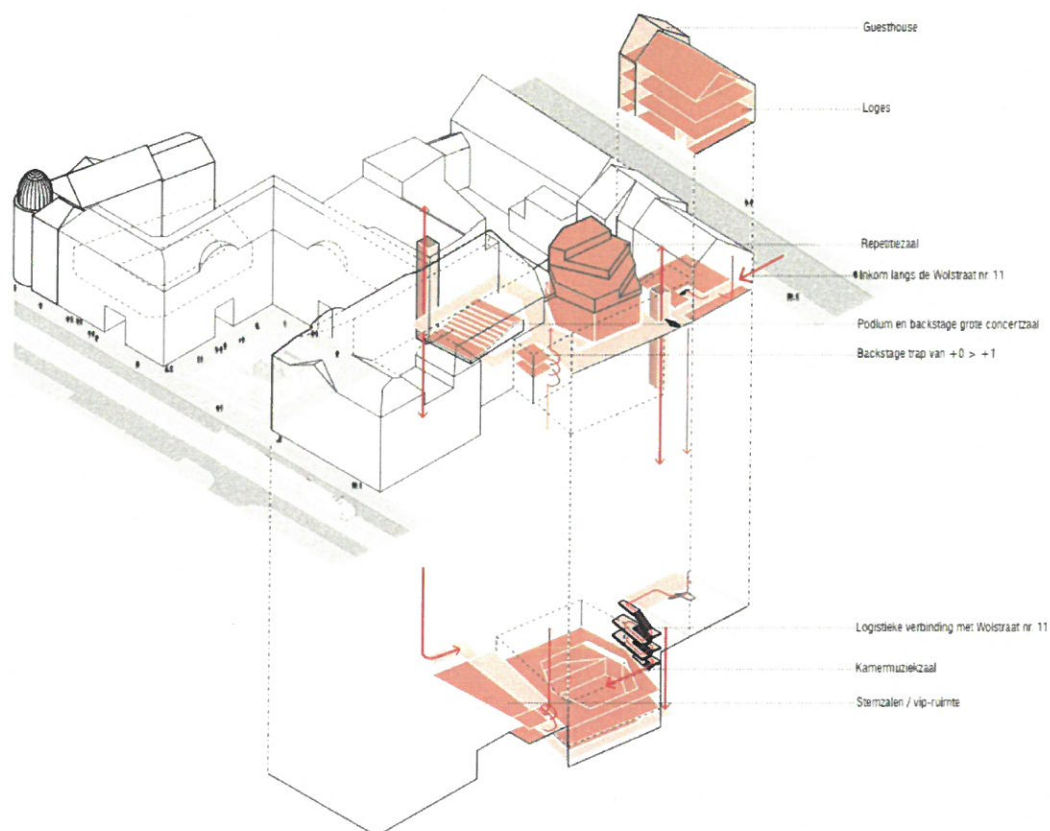


NOUVEAU BÂTIMENT  
(MUSIQUE DE CHAMBRE  
& SALLE RÉPÉTITION)



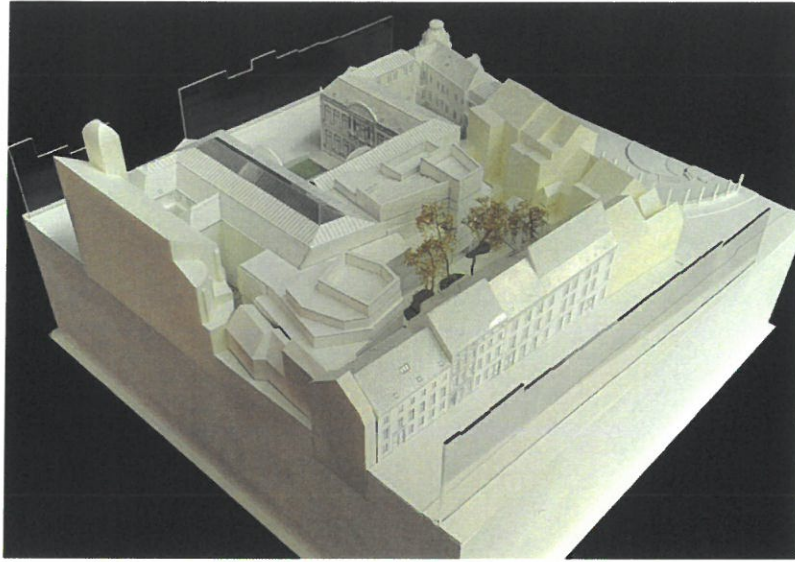
La nouvelle construction est implantée à l'arrière du n°11 de la rue aux Laines, à l'endroit des écuries qu'il est prévu de démolir (au même titre que la bibliothèque et la verrière - cf parties démolitions), en recul de 3 m par rapport à la limite mitoyenne avec l'hôtel de Lannoy. La présence de la porte cochère et du passage cocher du n°11 mène à ce nouveau volume, et permet de desservir les salles de concert en matériel (instruments, luminaires, engins sonores etc.).

Cette nouvelle construction a une toiture en gradins depuis le mur mitoyen vers le jardin pleine terre pour minimiser l'impact visuel depuis l'hôtel de Lannoy. Elle se place en contact avec le n°11 mais les surfaces de la nouvelle construction avec l'ancienne construction se limitent aux circulations.



*Image ou collation d'images extraites du dossier de demande d'avis*

En accord avec ses positions précédentes sur le sujet, **la CRMS n'est pas opposée au nouveau volume, en lieu et place des écuries du n° 11**, pour accueillir la salle de répétition et la salle de musique de chambre. Cette implantation est efficace puisqu'elle permet un accès technique depuis la rue aux Laines (via la porte cochère du no 11) au nouveau volume qui est en lien direct avec l'arrière de la grande salle du bâtiment de Cluysenaar. Elle permet par ailleurs de ménager au mieux le grand jardin en pleine terre qui constitue une véritable courroie de distribution de qualité entre les différentes fonctions depuis l'intérieur d'îlot et permet de dégager l'enfilade néoclassique. La CRMS note de **belles évolutions du projet dans la mesure où l'impact sur l'hôtel de Lannoy a été minimisé et du recul a été pris par rapport à la façade arrière du n°11.**



Cependant, comme c'est le cas pour le nouveau bâtiment de la bibliothèque, la volumétrie du nouveau bâtiment ainsi que son raccord aux bâtis existants gagnerait à être simplifiée. La CRMS souscrit à l'option de la forme proposée pour la salle (6 angles), mais estime que le projet traduit encore trop la superposition et l'organisation des différents locaux et la réponse à plusieurs contraintes. Il se matérialise dès lors par un bâtiment présentant une succession de volumes ou de strates lui conférant une

complexité qui pourrait être apaisée/adoucie pour une meilleure intégration et un dialogue plus doux avec le reste du site et particulièrement l'enfilade néoclassique.



Enfin, la CRMS attire aussi l'attention sur le chantier difficile et délicat qu'entraîne cette démolition et demande toutes les garanties qu'aucune atteinte ne sera portée aux bâtiments connexes.

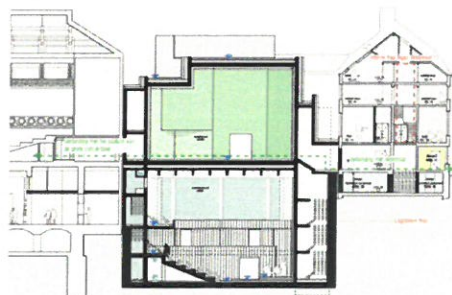
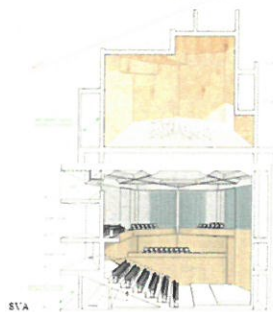
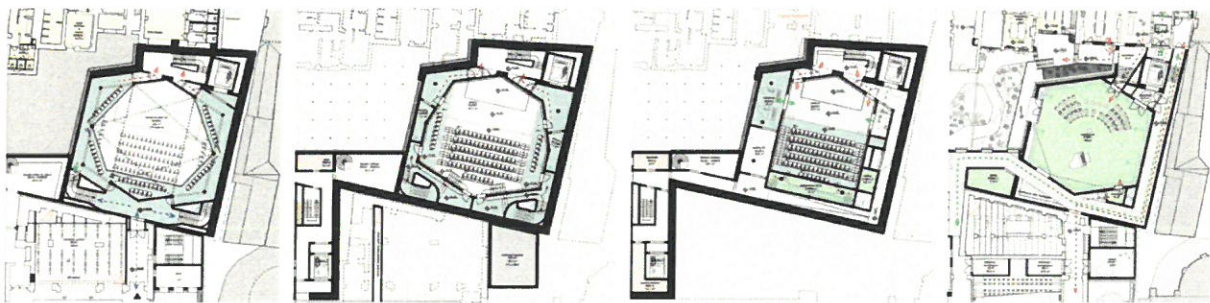
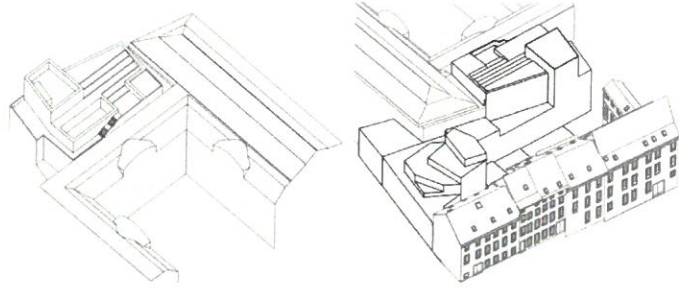


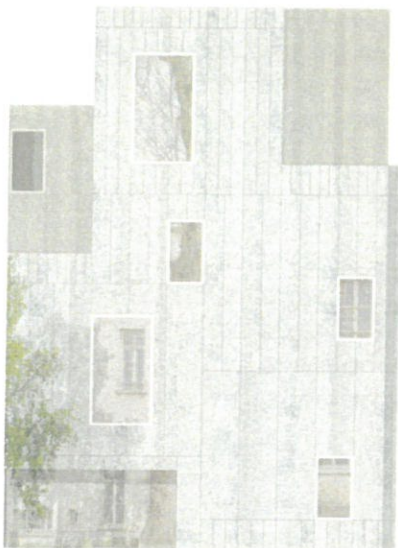
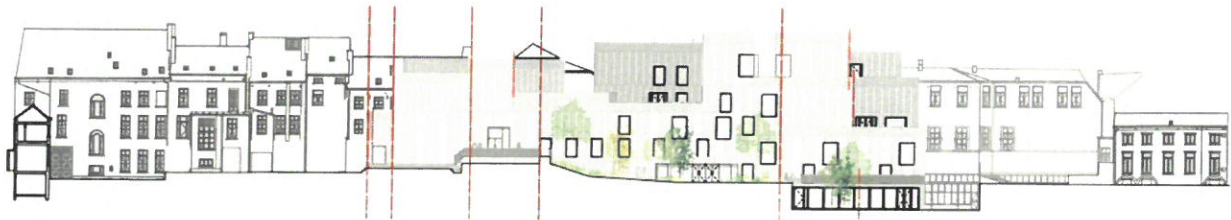
Image ou collation d'images extraites du dossier de demande d'avis



FAÇADE & EXPRESSION  
ARCHITECTURALE



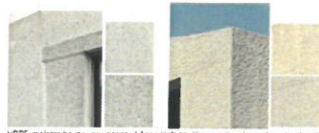
Suite à la dernière demande d'avis de principe, le projet s'est affiné sur plusieurs aspects, notamment pour ce qui concerne les volumétries et gabarits. Cependant, comme signalé plus haut, **la relation entre les nouveaux bâtiments et les constructions existantes devrait être simplifiée. Les interventions devraient être traitées avec plus de discrétion/sobriété pour une meilleure intégration et un dialogue plus doux avec le reste du site et particulièrement l'enfilade néoclassique et l'arrière du bâtiment Cluysenaar.**



MATERIAAL REFERENTIES NATUURSTEEN



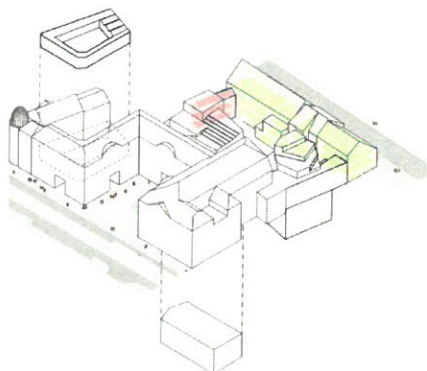
REFERENTIE TEXTUUR & KLEUR



*Image ou collation d'images extraites du dossier de demande d'avis*

Il est encore tôt pour s'exprimer sur l'expression architecturale des nouvelles façades. Sur base des éléments présentés, on peut cependant d'ores et déjà apprécier les intentions de matérialités esquissées. A ce stade, la CRMS estime **que le traitement gagnerait lui aussi à être simplifié et affiné, notamment au niveau de la gamme chromatique et de la multiplication des strates**, pour une complicité plus subtile avec le patrimoine. A ce stade, les strates des volumétries et raccords, le calepinage des pierres, les jeux chromatiques, le positionnement aléatoire des baies, ... sont autant d'options, qui lorsqu'elles s'additionnent, créent encore un **contraste prononcé, qui risque de nuire à la cohérence de l'ensemble**. Les visualisations sont cependant difficiles à interpréter au vu de la complexité des volumes en toiture (différents plateaux, balcons, creux, lignes, ...) et il serait **utile de générer des montages photos** proposant des représentations plus réalistes, au départ de point de vue stratégiques.

## MAISONS RUE AUX LAINES



Les interventions dans les maisons rue aux Laines s'inscrivent dans le respect maximum de leur spatialité tout en intégrant des adaptations PMR, de nouvelles connexions là où c'est essentiel et l'ajout/modernisation des espaces sanitaires, vétustes et parfois manquant.



*Image ou collation d'images extraites du dossier de demande d'avis*

Pour l'accès au PMR, il est projeté l'installation de 2 ascenseurs, de 2 plateformes PMR ainsi que de 2 petites rampes. L'un des ascenseurs est placé dans la nouvelle construction à l'arrière du n°11 et implique la modification d'une baie de la façade arrière du n°11. Le second ascenseur est implanté dans l'arrière bâtisse du n°3, impliquant le percement de plusieurs baies et la modification des planchers à tous les étages. Il s'agit d'espaces présentant peu de décors. Une des plateformes élévatoires est installée dans l'espace sous l'escalier majestueux du n°3. Seule la mise en œuvre d'une porte d'accès entre le hall et la cage d'escalier devra être réalisée. La seconde plateforme est placée à l'issue d'une circulation secondaire du n°5. Cette installation profite des accès existants. Seul un accès vers le n°3 serait muré.





Image ou collation d'images extraites du dossier de demande d'avis

Il est prévu :

- 1 seul sanitaire PMR au rez-de-chaussée,
- 4 blocs sanitaire et 1 espace sanitaire/kitchenette au 1er étage,
- 4 blocs sanitaire et 1 espace sanitaire/kitchenette au 2<sup>ème</sup> étage,
- 3 blocs sanitaire et 1 espace sanitaire/kitchenette au 3<sup>ème</sup> étage (comble),



Image ou collation d'images extraites du dossier de demande d'avis

Les façades seront restaurées. Le projet prévoit la restauration et le doublage des châssis existants en façade avant et en façade arrière, à l'exception des châssis de l'annexe du n°3 qui seraient remplacés. Les modifications de la façade arrière du n° 9-11 impose la création de nouvelles baies et la pose de nouveaux châssis. L'isolation acoustique de tous les planchers est également proposée :

- insufflation de laine minérale entre gîtes pour les planchers du 1er étage,
- insufflation de laine minérale entre les gîtes + chape flottante sèche pour les planchers des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étages,
- pose d'une chape flottante sèche pour tous les étages du n°9,

Le projet prévoit la remise en peinture des intérieurs des maisons avec des teintes contemporaines se rapprochant des teintes d'origine. L'étude stratigraphique n'est pas encore finalisée sur ces biens



De manière générale, la CRMS souscrit aux principes d'aménagement et aux options prises pour organiser les deux administrations, les loges, la Guest house en intégrant les accès PMR et les nouveaux sanitaires dans le plus grand respect possible de l'organisation spatiale des maisons rue aux Laines, y compris des porches d'entrée.

L'ensemble des **démolitions nécessaires** devront cependant faire l'objet d'un suivi et d'un **enregistrement archéologiques**. Le projet prévoit l'ouverture du grenier du n°3 afin de pouvoir profiter de la hauteur des combles et de mettre en valeur la charpente. La CRMS demande de **documenter le plancher des combles avant de se positionner**. Il conviendra aussi de vérifier que la plateforme élévatrice sous l'escalier du n°3 n'empêche pas l'accès aux caves et/ou impose la démolition d'un **escalier d'origine qui devrait être documenté avant de conclure, le cas échéant, à sa démolition**. Il en est de même pour les **châssis existants**, dont le **remplacement, pour ceux qui sont visés, est conditionné à un état sanitaire le justifiant**.

La CRMS accepte le principe de mise en œuvre de laine minérale insufflée entre les gîtes. Par contre, elle ne dispose **pas de suffisamment d'information sur l'état sanitaire et la valeur patrimoniale de chacun des planchers / revêtements pour se positionner sur la pose systématique d'une chape flottante sèche**, qui implique de rehausser les planchers et par conséquent d'intervenir sur les menuiseries, cheminées etc. Ce volet du dossier doit être poursuivi.

Enfin, le projet prévoit le **placement de grilles dans chaque porche** menant au jardin. **La CRMS ne comprend pas l'opération** étant donné que chacun de ces porches est muni de deux portes d'accès. Il n'y a aucune information disponible dans le dossier concernant ces grilles (raisons de leur présence, matérialité etc.). **La CRMS ne peut donc se prononcer sur ces éléments**.



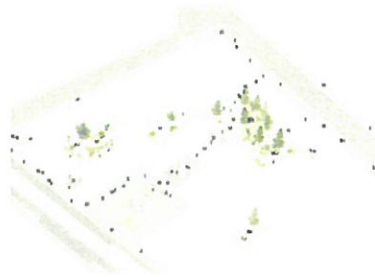
iv

Image ou collation d'images extraites du dossier de demande d'avis

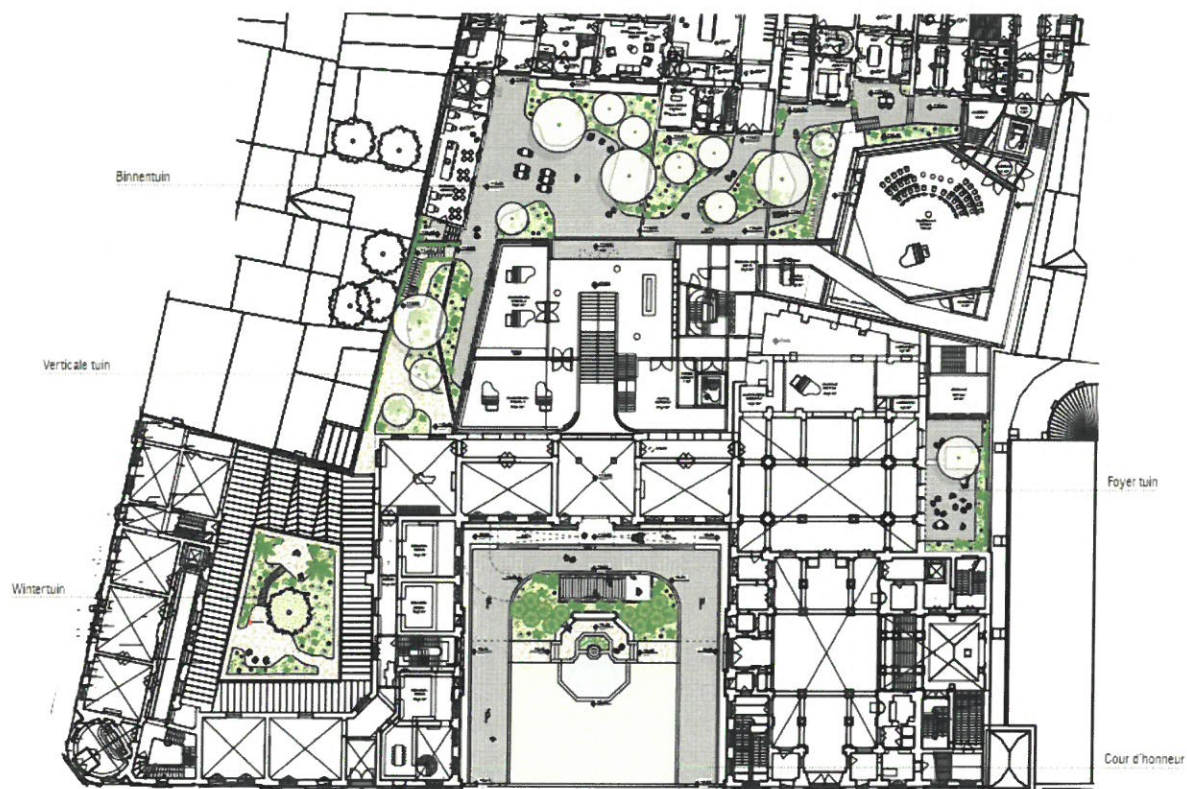
Si les principes d'intervention pour l'aménagement des maisons rue aux Laines sont en grande partie acceptés ici, il convient à présent **d'étudier leur déclinaison à une échelle ad hoc pour définir avec finesse les raccords et détails de mise en œuvre des différentes interventions et effectivement s'assurer qu'elles s'intègrent au patrimoine classé** : passage des gaines et techniques (on privilégiera le remploi des conduits de cheminée existants), dispositifs de ventilation, raccord aux moulures, aux portes, aux menuiseries, profilés des doublages de châssis et insertion aux décors, finitions et équipement des baies neuves ou modifiées, portes coupe-feux, ... Ceci est difficile à apprécier finement à ce stade. Comme pour les bâtiments Cluysenaar, **les solutions doivent être adaptées à chaque pièce, à chaque besoin et à la situation spécifique de chaque élément**. Il en est de même pour les **finitions intérieures**. Certains espaces justifient des opérations de restauration-restitution sur base des études préalables comme les porches, les halls et cages d'escalier, certaines pièces du rez-de-chaussée, ... **La mise en peinture dite plus « contemporaine » n'est par exemple pas applicable à l'ensemble des locaux sans distinction**.



AMÉNAGEMENT PAYSAGER  
ET PARKING VÉLO



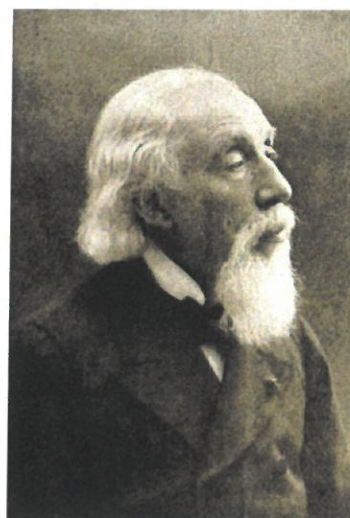
Plusieurs volets sont prévus avec notamment la restauration de la cour d'honneur, l'évocation de l'ambiance d'un jardin d'hiver de l'époque XIXème siècle et la création de jardins contemporains (jardin vertical, jardin du patio du foyer, etc.) distribuant l'ensemble des accès aux bâtiments entre la rue aux Laines et le bâtiment de Cluysenaar, mêlant tantôt une strate arborée haute et élancée ou grimpante sur support tantôt une strate herbacée basse.



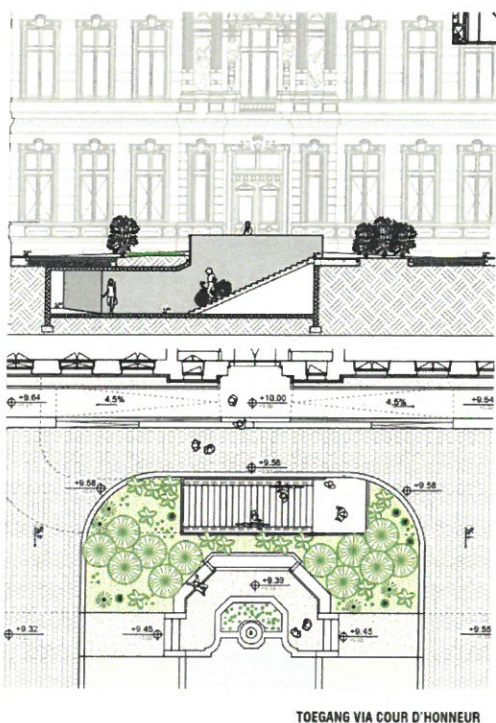
○ **La cour d'honneur – le petit square avant**

La cour d'honneur sera restaurée sur base de la période de référence correspondant à l'époque de l'aménagement du bassin de style art déco agrémenté du buste sur piédestal en l'honneur du deuxième directeur du Conservatoire de Musique, François Auguste Gevaert. Les éléments plus récents seraient démontés. Les pavés bétons seraient remplacés par des pavés porphyres boutisses avec un traitement de surface améliorant le confort d'utilisation. Les niveaux d'origine, bordures, bassin, buste, muret, grilles et portails seraient restaurés, ainsi que le trottoir périphérique en pierre bleue. La lecture des façades et des espaces verts serait optimisée par la réduction des supports signalétiques et éléments routiers. La composition végétale serait simplifiée par un remplacement des arbustes à l'arrière du monument et le recours à des plantations complémentaires contemporaines à la période de référence (buis, graminées) et à un tapis vert de pelouse. Les accès autour du bassin seraient à nouveau rendus libres.





Le monument en l'honneur de F.A. Gevaert dans la cour d'honneur. Source : photo ORIGIN. Photographie de F.A. Gevaert. Source : Wikipédia.



Pour répondre aux enjeux de mobilité et d'accès au Conservatoire, un parking à vélos de 170 emplacements serait aménagé dans les caves du bâtiment Cluysenaar. Son accessibilité se ferait via un escalier muni de rampes dont les dimensions respectent le *Vademecum Vélos*, placé en sous-sol à l'arrière du monument et intégré dans la végétation arbustive, avec un souci de grande discrétion.

Pour les accès PMR, le projet prévoit la mise en place d'une rampe en pente douce (4,5%) au niveau de l'accès vers la porte d'entrée principale de part et d'autre de cette dernière en vue de respecter la composition symétrique. Elle est intégrée dans le trottoir périphérique, avec un dégagement par rapport à la façade, et la déclivité de la rampe est accompagnée par des marches en pierre bleue en façade.

Image ou collation d'images extraites du dossier de demande d'avis

### ○ Le jardin d'hiver

Dans l'espace délimité par la nouvelle verrière, à construire en remplacement de celle de 1982, destinée à accueillir des salles de lecture et de travail de la bibliothèque, le projet vise la création d'un jardin évoquant les atmosphères de « folies végétales » des jardins d'hiver du XIX<sup>ème</sup> siècle, incluant la tradition des pots d'orangerie avec une alternance intérieur/extérieur en fonction des saisons. Actuellement, une multitude de plantes en pots ornent déjà la galerie du jardin et sont mises en extérieur à la belle saison. Une partie de ces plantes serait conservée, notamment l'eucalyptus, les 6 camélias et les fougères du fond (+/- 12 m<sup>2</sup>). Les massifs de camélias et les fougères seraient temporairement déplacés le temps du chantier tandis que l'eucalyptus resterait en place, moyennant une protection adéquate avec une palissade de panneaux. Des palmiers, bananiers et autres fougères viendraient compléter la palette végétale. Au sein du jardin, les parterres seraient plantés en « corbeille » entourant de « petits salons de lecture ».



En périphérie du jardin, il est prévu de restaurer un passe-pied de 5 dalles de ciment variant les motifs, une large bordure en pierre bleue et un filet d'eau entrecoupé d'avaloirs. Les évacuations d'eau pluviales seraient raccordées à deux citernes dont l'eau servira pour l'arrosage et le nettoyage du jardin (mobilier, verrière, etc.). Le revêtement au sein même du jardin, serait composé d'allées en gravier de teinte beige et du placement de pas japonais en pierre bleue récupérée sur le site servant de liaison entre les deux salons de lecture. Du mobilier serait ajouté tout en maintenant le banc existant qui est restauré.

#### ○ **Le jardin vertical – jardin secret de la bibliothèque**

Ce jardin est important au niveau des distributions, puisqu'il donne accès à diverses zones notamment la bibliothèque, les locaux administratifs, la cafétaria, la maison du Directeur et son jardin d'hiver, et lie des niveaux haut et bas. Un escalier aérien, en ferronnerie, pouvant accueillir des lianes ferait le lien entre le jardin intérieur et ce jardin. Les chemins d'accès auraient un revêtement en gravillons clairs perméables. Exigu et situé à l'ombre, le jardin accueillerait des plantations adaptées à sa verticalité et à son exposition : tapis couvrant bas et végétation couvrant les murs mitoyens (bambous, rosiers liane, chèvrefeuilles et le grand robinier ramifié). La sélection des variétés serait faite sur base de critères précis : vigueur, couleur du feuillage et des fleurs, parfum, etc

#### ○ **Le jardin intérieur**

Ce jardin serait aménagé en lieu et place des anciens jardins des maisons privées rue aux Laines transformés au fil du temps à l'occasion du rattachement des dites maisons au Conservatoire. L'évocation des tracés historiques de l'ancien parcellaire du XVIIème permet aussi de gérer les dénivelés et les accès PMR. Ce jardin serait à la fois distributif, comme lien entre les divers bâtiments du site, mais aussi intimiste, car il serait rythmé de « salons de rencontre » encadrés par de la végétation contrôlée dont la densité maîtrisée permettrait de dégager les façades). La strate arborée serait constituée de plantations de baliveaux de peupliers avec un développement en hauteur n'obstruant pas les façades. La strate herbacée serait quant à elle composée de plantes tapissantes (fougères, hellébore, bulbes, etc.). Le tracé parcellaire serait restitué via l'installation d'un muret ou de bandes minérales au niveau du sol. La terrasse de la cafétaria bénéficierait de l'élargissement de l'accès principal. Au niveau du choix des revêtements, le gravier laisserait place aux pavés de grés anciens sciés et délimitant les zones carrossables des zones réservées aux végétaux.

#### ○ **Le jardin du foyer**

Le jardin du foyer, aussi appelé le patio du foyer, puisqu'il s'agit en réalité d'une cour offrant un puits de lumière serait habillé, du côté du mitoyen de la synagogue, d'un mur végétal de plantes grimpantes construit sur une structure métallique, indépendante du mur. La plantation d'un arbre de position au feuillage fin est également envisagée. L'éclairage du jardin serait limité à de l'éclairage orienté vers le sol/les escaliers et permettant la circulation au sein du foyer dans le but de limiter la pollution lumineuse artificielle. Le choix est orienté également vers un spectre le moins nocif possible en vue de favoriser la présence d'insectes, papillons, chauve-souris, etc. Le revêtement, par souci d'entretien, est, hormis une platebande végétalisée longeant la structure métallique du mur végétal et la zone sous la couronne de l'arbre, en pavés en pierre naturelle de teinte claire où viendrait s'installer du mobilier.

#### ○ **Les mesures de gestion des jardins**

Pour faciliter les opérations d'entretien des jardins, le projet prévoit la mise en place d'un « plan de gestion » qui posera les bases et les rythmes des interventions utiles tout en orientant les pratiques vers de la gestion différenciées. Les eaux pluviales sont récupérées pour notamment l'arrosage des plantes.



L'aménagement paysager constitue un pan important de la réussite du projet : il permet de créer les liaisons, d'offrir des accès à tous et pour tous, de susciter des usages. Il est source de biodiversité et contribue à valoriser l'architecture de l'ensemble. **La CRMS souscrit avec enthousiasme au volet paysager du dossier, aux périodes de référence et aux grands principes** présentés pour chacun des jardins et des liens qui les unissent pour atteindre cet objectif. En l'absence d'étude historique et de **documents à mettre en regard de l'aménagement de chacun des jardins, il est cependant difficile de faire une comparaison fine** entre la situation originelle/de référence et la situation tantôt à restaurer, tantôt à évoquer tantôt à renouveler. Il convient de combler cette lacune même si on peut d'ores et déjà apprécier un projet mené avec finesse, des interventions sobres, la volonté de respecter l'esprit des lieux et des nouveaux usages et des éléments d'importance encore en place y compris des plantations.

Souscrivant à la pertinence et l'utilité de proposer un parking vélos d'une telle ampleur (170 emplacements), **l'implantation et le confort de sa rampe d'accès et de son impact au niveau de la cour d'honneur continue cependant de soulever des interrogations.** La cour d'honneur compterait parmi les rares espaces extérieurs à dater des débuts du Conservatoire. Sa valeur patrimoniale est importante, et dans ce cadre, **cette installation et son impact font débat**, même si la CRMS note le souci d'allier discrétion et fonctionnalité. D'autres alternatives n'offriraient-elles pas le même confort de mobilité dans un plus grand respect de la cour d'honneur ?

La CRMS soutient l'intégration simpliste et légère des rampes permettant **l'accès aux personnes à mobilité réduite PMR. Cependant, il est encore difficile à ce stade de porter avis sur leur matérialité.** De manière générale, il s'agira de préciser les détails de mise en œuvre des mesures pour garantir l'accessibilité aux PMR dans l'ensemble des jardins : dans le jardin intérieur, le projet s'orientait-il vers des sections de murets vu la déclivité ou simplement des bandes de pierre bleue au sol ? Qu'en est-il au niveau des marches et seuils ? Comment s'organise l'accès pour tous au jardin vertical ?

**Craignant la problématique de soulèvement du sol et de développement d'arbres présentant une croissance importante, la CRMS questionne aussi le choix des arbres de type baliveau mais aussi du robinier ramifié (s'agit-il d'une cépée ?).** En effet, le peuplier proposé est de première grandeur à croissance rapide, également utilisée dans des milieux semi-naturels et ayant la particularité de capter facilement l'eau du sol. Ne risque-t-on pas des problèmes de soulèvement du revêtement jouxtant ? Vu la densité de plantation des peupliers sur le plan, il paraît probable qu'ils nécessitent des interventions de taille importante afin de maintenir leur couronne réduite.

Bien que le projet ménage beaucoup de zones perméables, **la CRMS suggère également de réfléchir, pour l'ensemble des jardins, à l'installation de système d'arrosage (automatique ?) directement relié sur la réserve en eau** constituée sur place.

**Les éléments mobiliers (type, nombre, etc.), de signalétique et de mise en lumière devront être réfléchis** pour l'ensemble des jardins **Le banc restauré devra trouver un lieu propice** pour sa mise en valeur.

La CRMS souligne également **l'importance d'apporter une attention particulière à la protection des végétaux à maintenir lors du chantier ainsi qu'à la conservation dans de bonnes conditions (replantation, arrosage, mise en jauge, fertilisants, engrais, ...) ...des végétaux déplacés.**

Enfin, la CRMS se réjouit que le projet soit assorti d'un plan de gestion **mais recommande que les choix, dans les grands principes mais aussi jusque dans les détails, soient dès à présent retenus en fonction des possibilités opérationnelle et budgétaire de gestion des utilisateurs et gestionnaires futurs.** La définition précise des compositions et le choix d'essences devront être finement étudiés pour rencontrer à la fois les développements ad hoc dans un jardin d'îlot (développement et croissance, port de couronne, ...) sans imposer des interventions d'entretien de taille déraisonnables. C'est le cas, par exemple, pour l'arbre prévu dans le jardin du foyer qui devrait être adapté à l'exiguïté des lieux sans requérir des tailles lui portant potentiellement préjudice. **Plutôt qu'un choix de revêtement se portant vers des pavés de pierre naturelle, il serait là préférable d'utiliser un revêtement semi-perméable.**



## CONCLUSION

La CRMS salue l'évolution du projet ainsi que l'organisation des réunions de projet et des workshops qui ont permis de mieux appréhender les différentes interfaces du projet. L'implication de la Maison du Directeur et de celle Place du Petit Sablon 16 apporte équilibre et cohérence à l'ensemble, et a montré combien ces maisons sont indispensables à la répartition du programme souhaité.

Le travail devrait à présent se poursuivre et être affiné sur différents volets selon les remarques formulées dans l'avis ci-dessus. L'étude des relations et du dialogue entre les bâtiments neufs et anciens compte parmi les points importants ainsi qu'une révision du projet pour un plus grand respect des finitions et décors intérieurs des locaux classés.

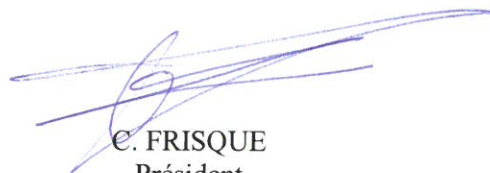
La CRMS se tient à disposition des porteurs et auteurs de projet ainsi que de la DPC pour accompagner les différents volets du dossier et suggère, vu l'ampleur de celui-ci, que des présentations lui soient faites pour chacun de ces volets afin de faciliter l'analyse du dossier.

A toutes fins utiles, la CRMS signale qu'il convient de prévoir les clauses nécessaires permettant à la cellule « Archéologie » de la DPC d'organiser des fouilles archéologiques préalables aux travaux de terrassement qui seraient nécessaires dans le cadre d'un futur projet ainsi qu'un enregistrement archéologique du bâti avant d'éventuelles démolitions et rénovations.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE  
Secrétaire



C. FRISQUE  
Président

c.c. **BUP-DPC** : C. Jacques, A. Marinx, J. Vandersmissen, [restauration@urban.brussels](mailto:restauration@urban.brussels)  
**BUP-DU**: B. Annegarn  
**Beliris** : Th. Hermans ([thibaut.hermans@mobilite.fgov.be](mailto:thibaut.hermans@mobilite.fgov.be))  
**SCRMS** : A. Autenne, M. Badard, C. Vandermissen, [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels)